

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 13 janvier 2020 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence de Marc Antoine Pelletier à titre de Maire et les conseillers suivants :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

RÉSOLUTION
01-01-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 13 janvier soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
02-01-20

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 09 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION
03-01-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 09 décembre 2019 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 10 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION
04-01-20

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 telles que lues et présenté.

ADOPTÉE

Payables de janvier

Rémunération des employés		4 984,63 \$
Rémunération des élus/Maire	486.92 \$	486.92 \$
Conseillers	162.86 \$	977.16 \$
		<u>6 448.71 \$</u>

Dépenses fournisseurs 42 032.62 \$

Total des dépenses de janvier 48 481.33 \$

Revenus de décembre

Taxes municipales	3 370.00 \$
MRC Abitibi (cueillette 2019)	6 975,00 \$
MRC Abitibi (Droits de mutation)	1 345,50 \$
Mun. La Morandière (Location chargeuse)	2 646,00 \$
Fonds vert (Redevances matières résiduelles)	1 555,60 \$
Permis de construction	45.00 \$
TOTAL	15 937.10 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE JANVIER

RÉSOLUTION
05-01-20

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter les payables de janvier au montant de **6 448 .71 \$**, pour les salaires des élus et employés, **42 032.62 \$**, pour les fournisseurs et **15 937.10 \$**, pour les revenus de décembre, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE/PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

RÉSOLUTION
06-01-20

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.1 APPELS DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a grand besoin de son agent de développement pour aider au développement;

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt est d'accord pour faire une demande au fonds projets structurants pour améliorer la qualité de vie et appui cette demande;

ATTENDU QUE Nathalie Lyrette est la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de la demande d'aide financière et est aussi autorisée pour toutes signatures de documents en lien avec le projet;

RÉSOLUTION
07-01-20

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt est d'accord avec la demande d'aide financière au Fonds projets structurants, appui le projet et autorise Nathalie Lyrette à agir au nom de la municipalité et autorise cette dernière à signer tous documents en lien avec le projet.

ADOPTÉE

4.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU que l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que tout membre du conseil municipal d'une municipalité doit annuellement dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant celui-ci une déclaration écrite mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a sur le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION
08-01-20

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu

QUE ce conseil municipal prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de ses membres.

ADOPTÉE

4.3 RENOUVELLEMENT ANNUEL ADHÉSION ADMQ/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ est au montant de 477 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION
09-01-20

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de renouveler l'adhésion au montant de 477 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

4.4 RENOUVELLEMENT ANNUEL ADHÉSION UMQ/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ est au montant de 74 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION
10-01-20

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de renouveler l'adhésion au montant de 74 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.5 RENOUELEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE CANADIENNE/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil que le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge doit être renouvelée. Cette entente est au montant de 170 \$ pour notre municipalité et comprend les mêmes avantages que les ententes précédentes.

RÉSOLUTION
11-01-20

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de renouveler l'entente annuelle avec la Croix-Rouge pour un montant de 170 \$.

ADOPTÉE

4.6 ACHAT NOUVEL ORDINATEUR/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil qu'un nouvel ordinateur doit être acheté pour installer les mises à jour obligatoires de Windows, car l'ordinateur actuel est trop vieux et ne prend pas les mises à jour.

RÉSOLUTION
12-01-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'effectuer l'achat du nouvel ordinateur et de faire installer toutes les mises à jour nécessaires.

ADOPTÉE

4.7 PROJET DE LOI 48-LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no. 48, -Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

RÉSOLUTION
13-01-20

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi no.48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à la députée Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE

4.8 DÉMOLITION PONT P-00068

ATTENDU QUE La Municipalité de Rochebaucourt a été mise au courant de la démolition du pont P-00068 enjambant la rivière Laflamme située dans le rang 5-6 ouest;

ATTENDU QUE la municipalité aurait préféré la restauration de ce pont mais étant donné la désuétude de ce dernier et les coûts de reconstruction, la municipalité comprend la décision de démolir ce pont et comprend aussi qu'il est une question de sécurité;

RÉSOLUTION
14-01-20

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que :

La Municipalité accepte la décision de démolir le pont P-00068 enjambant la rivière Laflamme située dans le rang 5-6 ouest.

ADOPTÉE

4.9 AUGMENTATION VACANCES ET TAUX EMPLOYÉS PLUS DE TROIS ANS/RÉSOLUTIONS.

La secrétaire informe le conseil que la *Loi sur les normes du travail* a été adoptée et qu'à cet effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, le salarié aura un taux d'indemnité de 6% et aura le droit à trois semaines de congés payés après trois années de service auprès du même employeur.

RÉSOLUTION
15-01-20

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que le salarié aura un taux d'indemnité de 6% et aura le droit à trois semaines de congés payés après trois années de service auprès du même employeur.

ADOPTÉE

4.10 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.11 INFORMATIONS DES CONSEILLERS

La conseillère Christiane Blouin demande si la boîte de rangement pour le système de son a été acheté? Nous l'informons qu'une subvention à cet effet sera demandée. Elle informe le conseil que le chemin en face du bureau municipal est devenu étroit dû à l'accumulation de neige et demande d'informer la municipalité de La Morandière de la situation.

La conseillère Louise Morin demande s'il serait possible d'entreposer les boutures dans le frigidaire du centre communautaire si elle ne trouve pas d'autres alternatives. Nous vérifierons si c'est possible tout dépendant de la date.

4.12 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire Marc-Antoine Pelletier informe le conseil que la plupart des contrats pour l'ouverture des chemins donnés à des contracteurs dans la MRC de l'Abitibi sont jusqu'à 3 200 \$ et que par le fait même, nous sommes dans les prix pour notre contrat avec la municipalité de La Morandière. Il nous informe d'une future commission culturelle à la MRC de l'Abitibi mais ne peut pas donner plus de détail pour le moment. Il demande de vérifier pour faire une demande de projet pour le programme FLIC car il dit qu'il va rester de l'argent et demande à la Directrice générale d'envoyer par écrit à Madame Blais toute correspondance avec le MTQ.

4.13 VARIA

L'ACCEUIL D'AMOS/DEMANDE DE DON

La secrétaire informe le conseil que l'Accueil d'Amos est en campagne de financement et nous a soumis une demande de don.

RÉSOLUTION
16-01-20

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de remettre un don à l'Accueil d'Amos au montant de 75 \$.

ADOPTÉE

La secrétaire présente au conseil la lettre de remerciement que nous avons reçu du comité des lutins de Rochebaucourt pour notre contribution au Noël des enfants qui a eu lieu le 15 décembre dernier à Champneuf.

La secrétaire informe le conseil qu'un souper spectacle, avec comme humoriste Jean-Thomas Jobin, sera présenté à notre centre communautaire le samedi, 18 avril 2020. Les billets seront vendus au coût de 30 \$ pour le spectacle et de 45 \$ pour le souper/spectacle.

4.14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une période de question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec, très